



Cois je repondre à une lettre d'avertissement

Par **mela423**, le **12/09/2010** à **20:13**

Bonjour,

j'ai reçu une lettre d'avertissement de mon patron pour deux raisons:

1- j'ai eu un accrochage non volontaire avec une voiture de fonction, et l'on m'accuse de nuire au bon fonctionnement de mon service et de l'entreprise.

il faut savoir que ce véhicule est sous la responsabilité de mon supérieur hiérarchique, parti en vacance, il me l'a confié afin de nous aider pour le transport de matériel.

2- il m'est aussi reproché de mon manque d'efficacité dans mon travail, sans justification. sachez que je n'arrête pas d'alerter mon responsable afin que l'on puisse déterminer des objectifs à atteindre, de discuter d'établir une feuille de route, rien rien tout le monde fait de tout et n'importe quoi, je ne sais plus trop quoi faire.

est ce que vous avez un avis, conseil à me fournir, concernant les motifs de la lettre d'avertissement? et que dois je faire svp?

Merci beaucoup

Par **DSO**, le **12/09/2010** à **20:18**

Bonsoir,

Il est une règle d'or : Toujours contester (par courrier RAR) les avertissements reçus lorsqu'ils

ne sont pas mérités. En effet, ne pas répondre signifie que l'on est d'accord avec les avertissements reçus, ce qui peut être grave pour la suite, car cela peut permettre à l'employeur de finalement procéder au licenciement.

Cordialement,
DSO

Par **mela423**, le **12/09/2010** à **20:32**

Merci, mais que pensez vous de la situation? des deux raisons invoquées merci

Par **DSO**, le **12/09/2010** à **20:40**

Dans le 1er avertissement, un accrochage s'il n'est pas le fait d'une grande imprudence de votre part n'est pas justifié.

Dans le 2ème avertissement, le manque d'efficacité doit être démontré, car sinon, cela n'a aucun sens. L'employeur doit appuyer sur des faits.

Par **mela423**, le **12/09/2010** à **21:24**

Merci